

**PROVINCE DE QUÉBEC — VILLE DE ROBERVAL**  
**LE 7 MAI 2007 ( 13 )**

---

---

Assemblée générale du Conseil de la Ville de Roberval, tenue à la Mairie de Roberval, le 7<sup>e</sup> jour du mois de mai 2007, à 20 heures.

**PRÉSENCES** : Monsieur le Maire suppléant Gilles Otis, Madame et Messieurs les conseillers : Michèle Claveau, Jocelyn Bouchard, Gilles Veilleux, Rémy Leclerc et Serge Hudon

**ABSENCE** : Monsieur le Maire Denis Lebel

L'assemblée est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire suppléant Gilles Otis.

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le temps mis à la disposition de la population pour la période de questions n'est pas utilisé.

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2007-281**

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, que l'ordre de jour de la présente assemblée soit accepté avec les modifications suivantes :

On ajoute :

- 5.3 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II, 2007-2008
- 13.1 Félicitations aux étudiants de la Cité étudiante de Roberval / Concours de photographie

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 AVRIL 2007**

**2007-282**

Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le procès-verbal de l'assemblée du 30 avril 2007 soit accepté sans modification.

**1.0 DIRECTION GÉNÉRALE**

**2.0 SERVICES FINANCIERS**

**2007-283**

**2.1 ACCEPTATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu unanimement, que les comptes de la Ville de Roberval soient acceptés et payés selon la liste fournie en date du 3 mai 2007 :

n	Fonds général.....	93 635,60\$
n	Total des salaires payés en avril 2007 .....	247 931,83\$

### **3.0 TRAVAUX PUBLICS**

2007-284

#### **3.1 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION / ENTRETIEN DE TERRAIN ET TONTE DE GAZON / COUVENT DES URSULINES**

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que sur recommandation du directeur de l'Approvisionnement, le Conseil de la Ville de Roberval accepte la soumission de Stagem division commerciale inc., au montant de 11 000,00\$ taxes en sus, pour l'entretien de terrains et la tonte de gazon au Couvent des Ursulines pour les années 2007, 2008 et 2009.

*(POSTE : 02-701-25-523)*

2007-285

#### **3.2 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION / FOURNITURE DE SABLE TAMISÉ SERVANT D'ABRASIF**

Soumissions reçues :

–	Éric Tanguay Excavation et déneigement .....	10 665,72\$
–	Rock Guay Construction inc.....	10 939,20\$

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que sur recommandation du directeur de l'Approvisionnement, le Conseil de la Ville de Roberval accepte la soumission de Éric Tanguay Excavation et déneigement, au montant de 10 665,72\$ taxes incluses, pour la fourniture de sable tamisé servant d'abrasif pour le réseau routier.

*(POSTE : 02-330-00-523)*

2007-286

#### **3.3 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION / OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS / PLAN D'INTERVENTION D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS ET PAIEMENT À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT (5 ANS)**

Soumissions reçues :

–	Cégertec inc. Experts conseils (Roberval)
–	Dessau Soprin, ingénierie et construction (St-Félicien)
–	Roche limitée, Groupe conseil (St-Félicien)

ATTENDU que la Ville de Roberval, conformément aux dispositions de l'article 573.1.0.1 et suivants de la Loi sur les cités et villes du Québec, a procédé par appel d'offres au choix d'une firme d'ingénieurs dont le mandat est de procéder à l'élaboration d'un plan d'intervention d'aqueduc

et d'égout selon les normes et exigences du ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec;

ATTENDU que la Ville de Roberval a utilisé un système de pondération et d'évaluation des offres respectant les règles édictées par la loi;

ATTENDU qu'en plus du prix, le Conseil a élaboré sept critères d'évaluation pour analyser toute proposition de services professionnels;

ATTENDU que la Ville de Roberval, conformément aux dispositions de l'article 573.1.0.1.1, 3<sup>e</sup> paragraphe, de la Loi sur les cités et villes du Québec, a désigné un comité de sélection pour procéder à l'analyse des propositions de services professionnels d'ingénieurs reçus;

ATTENDU que la recommandation du comité d'évaluation est de procéder à l'engagement de la firme Cégertec inc. puisque ladite firme offrait le meilleur rapport qualité prix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, qu'à la suite de la recommandation du comité d'évaluation des propositions de services professionnels d'ingénierie pour l'élaboration d'un plan d'intervention d'aqueduc et d'égout selon les normes et exigences du ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec, le Conseil de la Ville de Roberval accepte la proposition de services professionnels de Cégertec inc., au montant de 103 367,00\$ taxes en sus.

Le Conseil autorise la trésorière à effectuer le paiement à même le fonds de roulement sur une période de cinq années.

*(POSTE : Règlement 852)*

2007-287

3.4 **ACCEPTATION PLANS ET AUTORISATION À L'INGÉNIEUR À LES SOUMETTRE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS DU QUÉBEC (RUE MEUNIER)**

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval accepte le plan numéro 306-03 R1 de 1 (prolongement rue Meunier) concernant le futur développement domiciliaire tel que préparé par l'ingénieur municipal M. Jean-Luc Gagnon et l'autorise à le soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec pour approbation.

2007-288

3.5 **MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS DU QUÉBEC / TRANSMISSION ATTESTATION D'INGÉNIEURS : TRAVAUX EXÉCUTÉS POUR DÉVELOPPEMENTS DOMICILIAIRES (RUE MEUNIER)**

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise le greffier à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec lorsque les travaux du

prolongement de la rue Meunier seront complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité de ces travaux avec l'autorisation accordée par le ministère.

#### **4.0 HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **5.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DURABLE, TOURISME ET COMMUNICATIONS**

2007-289

##### **5.1 FESTIVAL INTERNATIONAL DES RYTHMES DU MONDE DE SAGUENAY / ACTIVITÉ BÉNÉFICE**

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise les conseillers Messieurs Serge Hudon et Rémy Leclerc à prendre part à l'activité bénéfice du Festival des rythmes du monde de Saguenay qui se tiendra le 10 mai 2007, à Chicoutimi.

Le coût de l'inscription est de 100,00\$ par personne, soit un montant de 200,00\$ payable à «Festival international des rythmes du monde» et le Conseil autorise les dépenses inhérentes.

*(POSTE : 02-190-00-991)*

2007-290

##### **5.2 CONCOURS QUÉBÉCOIS EN ENTREPRENARIAT / FÉLICITATIONS À BOIS ÉCOLO ET OPTIMUM ÉLECTRIQUE**

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval transmette ses sincères félicitations à deux entreprises de Roberval qui se sont illustrées lors du «Concours québécois en entrepreneuriat» :

- Bois Écolo inc. : catégorie «Exploitation / transformation / production»;
- Optimum Électrique Roberval : catégorie «Services».

2007-291

##### **5.3 PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER : VOLET II 2007-2008**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise et appuie la Corporation du Centre des loisirs du Mont-Plaisant de Roberval limitée dans sa démarche pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre du «Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II, 2007-2008».

#### **6.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2007-292

##### **6.1 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION / ACHAT DE TROIS PORTES / CASERNE CHAMBORD**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que sur recommandation du directeur de l'Approvisionnement, le Conseil de la Ville de Roberval accepte la soumission de AMDOR (Ontario), au montant de 2 451,42\$ taxes incluses, pour l'achat de trois portes pour l'unité d'urgence # 471, à Chambord.

(POSTE : 03-100-09-722)

2007-293

**6.2 CLUB DE CURLING DE ROBERVAL INC. / BONSPIELD DE LA TRAVERSÉE / DEMANDE DE PERMIS ADDITIONNEL / PROLONGEMENT DES HEURES D'OUVERTURE LES 27 ET 28 JUILLET 2007**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise le Club de curling de Roberval inc. à formuler une demande de permis d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour le prolongement des heures d'ouverture les 27 et 28 juillet 2007, dans le cadre de la tenue du «Bonspield d'été».

**7.0 RESSOURCES HUMAINES**

**8.0 URBANISME, ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE ET HABITATION**

2007-294

**8.1 ACCEPTATION PIIA / ROBERVAL PONTIAC BUICK (321, BOULEVARD MARCOTTE, ROBERVAL)**

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, que sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réunion du 1<sup>er</sup> mai 2007, résolution 2007-26), le Conseil de la Ville de Roberval autorise l'émission d'un permis d'agrandissement et de rénovation à Roberval Pontiac Buick, 321 du boulevard Marcotte, à Roberval, pour un projet d'agrandissement en marge latérale gauche et en façade, tels que les plans proposés. De plus, la finition des murs extérieurs sera en acrylique (Adex) et la toiture plate recouverte de membranes élastomère. La superficie de cet immeuble excède 1000 mètres au sol et ce, conformément aux exigences relatives au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), soit la section 5.3 du Règlement de zonage 93-10.

2007-295

**8.2 ACCEPTATION DE LA DÉROGATION MINEURE 2007-04 / MME CAROLINE LAMONTAGNE ET M. SIMON HEVEY (1284, RUE DES LYS, ROBERVAL)**

ATTENDU que Mme Caroline Lamontagne et M. Simon Hevey, du 1284 de la rue des Lys, à Roberval, a fait une demande de dérogation mineure concernant l'agrandissement de la résidence réduisant la marge latérale gauche à 1.22 mètre au lieu de 2 mètres;

ATTENDU que l'acceptation d'une telle dérogation mineure doit respecter les objectifs du Plan d'urbanisme (L.A.U. 145.2);

ATTENDU qu'en cas de refus de cette demande de dérogation mineure, cela pourrait causer un préjudice important au demandeur (L.A.U. 145.4);

ATTENDU que cette demande ne doit pas porter atteinte à la jouissance ou aux droits du propriétaire voisin (L.A.U. 145.4);

POUR CES RAISONS, il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, le Conseil de la Ville de Roberval accepte la demande de dérogation mineure # 2007-04, de Mme Caroline Lamontagne et M. Simon Hevey, du 1284 de la rue des Lys, à Roberval, concernant l'agrandissement de la résidence réduisant la marge latérale gauche à 1.22 mètre au lieu de 2 mètres.

2007-296

**8.3 ACCEPTATION DE LA DÉROGATION MINEURE 2007-05 / MME MICHÈLE MALTAIS (493, RUE BRASSARD)**

ATTENDU que Mme Michèle Maltais, du 493 de la rue Brassard, à Roberval, a fait une demande de dérogation mineure concernant l'agrandissement de quatre chambres additionnelles à son gîte réduisant la marge arrière à 8.07 mètres au lieu de 10.35 mètres (Règlement 93-10, article 6.1.5.2.2);

ATTENDU que l'acceptation d'une telle dérogation mineure doit respecter les objectifs du Plan d'urbanisme (L.A.U. 145.2);

ATTENDU qu'en cas de refus de cette demande de dérogation mineure, cela pourrait causer un préjudice important au demandeur (L.A.U. 145.4);

ATTENDU que cette demande ne doit pas porter atteinte à la jouissance ou aux droits du propriétaire voisin (L.A.U. 145.4);

POUR CES RAISONS, il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, le Conseil de la Ville de Roberval accepte la demande de dérogation mineure # 2007-05, de Mme Michèle Maltais, du 493 de la rue Brassard, à Roberval, concernant l'agrandissement de quatre chambres additionnelles à son gîte réduisant la marge arrière à 8.07 mètres au lieu de 10.35 mètres (Règlement 93-10, article 6.1.5.2.2).

**9.0 LOISIRS ET CULTURE**

2007-297

**9.1 CENTRE SPORTIF BENOÎT-LÉVESQUE / RENOUVELLEMENT CONTRAT RESTAURANT 2007-2008**

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval, conformément au devis d'exploitation # 602-08, du contrat intervenu le 27 août 2003, renouvelle le contrat d'exploitation et d'entretien du restaurant situé au Centre sportif Benoît-Lévesque de Roberval, avec Mesdames Monique Villeneuve et Louise Guay et ce, jusqu'au 25 août 2007, aux mêmes conditions financières prévues, à savoir

7 000,00\$ taxes applicables. Les paiements sont prévus à l'addenda numéro 6.

De plus, Monsieur le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le présent addenda numéro 6 pour donner plein effet à la présente résolution.

## **10.0 ORGANISMES COMMUNAUTAIRES, FAMILLE, AÎNÉS ET JEUNESSE**

---

**2007-298**

### **10.1 CROIX-ROUGE CANADIENNE / COCKTAIL BÉNÉFICE**

Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise deux membres du Conseil à prendre part au cocktail bénéfique de la Croix-Rouge qui se tiendra le mercredi 23 mai 2007, à Chicoutimi. Le coût de l'inscription est de 60,00\$ par personne, soit un montant de 120,00\$ payable à la «Croix-Rouge canadienne, Division du Québec» et le Conseil autorise les dépenses inhérentes.

*(POSTE : 02-190-00-991)*

**2007-299**

### **10.2 CENTRE VACANCES NATURE DE LAC-BOUCHETTE INC. / OPÉRATION COUP DE CŒUR**

Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval procède à l'inscription de deux jeunes enfants démunis ou handicapés, au coût de 50,00\$ par personne, soit un montant de 100,00\$ dans le cadre de l'Opération Coup de Cœur pour les jeunes défavorisés.

L'inscription de 100,00\$ est payable à Centre vacances Nature de Lac-Bouchette inc.

*(POSTE : 02-190-00-991)*

**2007-300**

### **10.3 FONDATION SUR LA POINTE DES PIEDS / RASE-O-THON**

Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval verse à la Fondation sur la pointe des pieds, un montant de 100,00\$ dans le cadre du «Rase-O-Thon Marie-Hélène Côté», qui se tiendra le samedi 27 mai prochain.

*(POSTE : 02-190-00-991)*

**2007-301**

### **10.4 SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES / DU 12 AU 20 MAI 2007**

La conseillère Mme Michèle Claveau informe la population que la «Semaine québécoise des familles» se tiendra du 12 au 20 mai 2007. Or, différents organismes du milieu de Roberval se sont associés pour présenter une programmation d'activités autant communautaires, sportives, culturelles qu'éducatives.

## **11.0 LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

### **A.M. 11.1 AVIS DE MOTION / TABLE CONSULTATIVE DES AÎNÉS**

Le conseiller M. Jocelyn Bouchard donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du Conseil, il présentera un règlement constituant la Table consultative des aînés.

### **2007-302 11.2 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 2007-23 / RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE DÉVELOPPEMENTS DOMICILIAIRES (AVENUES VILLENEUVE, BERGERON ET RUE MOREAU)**

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval adopte le règlement numéro 2007-23, soit un emprunt à long terme de 514 732,00\$ pour du développement domiciliaire des avenues Villeneuve, Bergeron et de la rue Moreau.

### **2007-303 11.3 TENUE DU REGISTRE / RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-23 / RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE DÉVELOPPEMENTS DOMICILIAIRES (AVENUES VILLENEUVE, BERGERON ET RUE MOREAU)**

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval décrète la tenue d'un registre le mardi 22 mai 2007, de 9h00 à 19h00 sans interruption, relativement à l'emprunt à long terme de 514 732,00\$ concernant un développement domiciliaire des avenues Villeneuve, Bergeron et rue Moreau.

## **12.0 CORRESPONDANCE**

## **13.0 DOSSIERS DU MAIRE**

### **2007-304 13.1 FÉLICITATIONS / CITÉ ÉTUDIANTE DE ROBERVAL / PHOTOGRAPHIE**

Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval transmette ses sincères félicitations à Sébastien Gilbert et Marie-Ève Bouchard pour s'être distingués parmi 700 candidatures de la province au «Concours Le Patrimoine, ça flashe!» organisé par le Conseil des monuments et sites du Québec. Ces deux gagnants verront leurs œuvres exposés dans plus d'une trentaine de pays lors des expositions internationales présentées simultanément dans tous les pays, régions et provinces participantes dont le Québec à l'automne 2007.

## **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**2007-305**

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que la présente assemblée soit ajournée au mardi 22 mai 2007, à 20 heures.

LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DU QUÉBEC — ARTICLE 53

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 53, DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DU QUÉBEC, J'APPROUVE CHACUNE DES RÉOLUTIONS CONTENUES SOUS CE PROCÈS-VERBAL.

DATE : Le 8 mai 2007

SIGNATURE : \_\_\_\_\_  
Gilles Otis, maire suppléant

\_\_\_\_\_  
**GILLES OTIS**  
**MAIRE SUPPLÉANT**

\_\_\_\_\_  
**JEAN-GUY TARDIF**  
**LE GREFFIER**

**JGT/chp**  
(Réf. : Chantale/Conseil/PV20070507)